



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8809^e séance

Mardi 29 juin 2021, à 15 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jürgenson	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Kelly
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Maman Sani
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Farrey
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Gonsalves
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2021/519)

Lettre datée du 1^{er} juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/520)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2021/519)

Lettre datée du 1^{er} juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/520)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/610, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/519, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, et sur le document S/2021/520, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2584 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Maman Sani (Niger) : J'ai l'honneur de faire cette explication de vote au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, la Tunisie et le Niger, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous remercions le « porte-plume » pour ses efforts dans la préparation de la résolution 2584 (2021), renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour un an supplémentaire. Nous saluons les autres membres du Conseil de sécurité pour leur esprit de consensus et leur engagement constructif lors des négociations. Nous avons accepté de rejoindre ce consensus en votant pour la résolution 2584 (2021), convaincus que l'accompagnement de l'ONU et des partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux est essentiel dans la recherche d'une solution durable à cette crise.

Toutefois, si la stabilisation du Mali tarde à se matérialiser, malgré la pluralité des interventions, il est alors évident qu'un réajustement de nos actions s'impose. Nous aurions voulu que cette résolution permette à la MINUSMA d'aider le Mali, en consultation avec les autres partenaires, dont l'Union africaine, à harmoniser et à rationaliser ses interventions couvrant les volets politique, sécuritaire, social et humanitaire afin qu'elles soient plus cohérentes et efficaces et qu'elles servent *in fine* l'intérêt de la population malienne ô combien exsangue.

S'agissant du soutien opérationnel et logistique de la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, même s'il est important, il est clair qu'il reste largement en-deçà de ce qui serait nécessaire pour permettre d'éradiquer le fléau du terrorisme. Plus nous tardons à nous comprendre sur ce sujet, plus la situation se compliquera. Ainsi, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines réitérent l'urgence de la remplacer par une autre solution durable, telle que la mise en création d'un bureau d'appui des Nations Unies.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis souhaitent à leur tour remercier les membres du Conseil de sécurité de leur collaboration dans les négociations. Nous sommes reconnaissants à la France de l'esprit collégial qui a caractérisé l'élaboration de la résolution 2584 (2021) et la conduite des négociations.

À l'heure d'entamer cette explication de vote, je sais que toutes nos pensées vont vers les 13 soldats de la paix allemands blessés dans l'attaque à l'engin explosif improvisé survenue le 25 juin, alors qu'ils servaient dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les États-Unis condamnent cette attaque dans les termes les plus forts.

Au vu des tâches titanesques dont doit s'acquitter la MINUSMA, ma délégation réaffirme que nous devons maintenir une distinction claire entre les opérations mandatées pour lutter contre le terrorisme et les missions de maintien de la paix, si nous voulons protéger l'impartialité de l'ONU, son personnel et son efficacité. Ce sont les Gouvernements du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et non le Conseil de sécurité, qui dirigent la Force conjointe, laquelle est une coalition de forces nationales menant des opérations offensives de lutte contre le terrorisme dans leurs pays. À cette fin, nous devons œuvrer de concert pour trouver des options permettant de soulager la MINUSMA des services d'appui remboursables qu'elle fournit à la Force conjointe du G5 Sahel dans le cadre de l'accord technique conclu entre l'ONU, l'Union européenne et le G5 Sahel. Nous rappelons également que l'appui apporté par la MINUSMA et l'ONU aux acteurs régionaux doit être subordonné au strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et soutenu par des mécanismes de vérification crédibles et solides.

En ce qui concerne le nouveau mandat demandant au Secrétaire général de faire rapport sur les options permettant d'accroître le soutien à la Force conjointe, nous réaffirmons qu'une autorisation au titre du Chapitre VII n'est pas appropriée pour la Force conjointe. De surcroît, les États-Unis ne sont pas favorables à l'utilisation d'une quelconque source de financement de l'ONU pour établir un bureau d'appui des Nations Unies à la Force conjointe. Nous encourageons le Secrétaire général à examiner tout l'éventail des options bilatérales et multilatérales en dehors de la MINUSMA et de l'ONU de façon plus générale.

Nous convenons que le G5 Sahel est un élément crucial d'une solution durable pour assurer la stabilité et la prospérité du Sahel. Les États-Unis sont un partenaire engagé du G5 Sahel et ont mobilisé plus de 588 millions de dollars pour fournir une assistance en matière de sécurité et d'autres soutiens à la lutte contre l'extrémisme violent aux pays du G5 Sahel depuis l'exercice 2017. Pour les populations du Sahel, le Gouvernement des États-Unis a fourni une aide de plus de 2 milliards de dollars en matière sanitaire, de développement, de sécurité et humanitaire. Nous continuerons à appuyer le Sahel par le biais de mécanismes appropriés.

En ce qui concerne les changements climatiques, nous sommes consternés de voir que le Conseil n'a pas pu prendre les mesures voulues pour accroître la collecte d'informations par l'ONU afin de permettre au

Conseil de mieux comprendre les incidences des risques de sécurité liés au climat sur le Mali. Nous le savons, les effets des changements climatiques peuvent exacerber les conditions politiques, sociales et économiques sous-jacentes, conduire à de nouveaux conflits ou à une reprise de ces derniers, à des pénuries de nourriture et d'eau ainsi qu'à des migrations massives, autant de facteurs qui menacent de saper la paix et la stabilité. Ils peuvent également compromettre notre capacité à mener à bien des opérations de maintien de la paix et d'autres priorités de sécurité communes.

Enfin, je voudrais terminer par une observation sur la transition en cours au Mali. Il est essentiel que les élections de février 2022 soient libres et régulières et débouchent sur une transition vers une gouvernance démocratique d'ici avril 2022. Cela favorisera les conditions de stabilité et permettra de répondre aux griefs sociaux. Nous soutenons fermement le paramètre fixé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest selon lequel le chef de l'État et le Premier Ministre ne peuvent en aucun cas être candidats à l'élection présidentielle. Nous renouvelons également notre appel à la libération immédiate et inconditionnelle et au traitement humain des personnes toujours détenues et assignées à résidence suite aux événements du 24 mai.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de l'Inde sur la résolution 2584 (2021), qui vient d'être adoptée.

Le Mali est actuellement confronté à de graves problèmes politiques et de sécurité. Cette phase délicate nécessite de toutes les parties prenantes au Mali qu'elles renouvellent leur engagement envers l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et sa mise en œuvre, et s'approprient la feuille de route pour la transition. En ces temps difficiles, il est indispensable que les partenaires bilatéraux et internationaux, notamment l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, continuent d'appuyer le Mali. L'Inde reste déterminée à aider ce pays à surmonter la crise politique et de sécurité qu'il traverse en ce moment.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) joue un rôle important dans la stabilisation des conditions de sécurité au Mali en appuyant le processus de paix. Nous saluons les efforts déployés par les Casques bleus de la MINUSMA, qui opèrent dans des circonstances complexes et extrêmement difficiles. La contribution de la MINUSMA à la paix et à la sécurité au Mali doit être reconnue sans équivoque.

Je tiens également à souligner que c'est aux Forces de défense et de sécurité maliennes qu'incombe au premier chef la responsabilité de la lutte contre les terroristes et les groupes armés extrémistes. Les soldats de la paix de la MINUSMA sont là pour leur prêter main forte dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de ses dispositions. L'exécution effective des mandats de maintien de la paix relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes, et pas seulement des pays fournisseurs de contingents. Or, le paragraphe 46 de la résolution mentionne spécifiquement ces pays et leur fait porter la responsabilité de ce qui est indiqué dans la résolution, à savoir « l'exécution efficace du mandat », qui est pourtant une responsabilité partagée. Ce paragraphe donne l'impression que les pays fournisseurs de contingents au Mali ne travaillent pas de manière professionnelle. Aucun rapport ne tire de telle conclusion. En fait, c'est tout le contraire qui est vrai, puisque ces pays se comportent avec courage dans le contexte extrêmement difficile du Mali.

Nous avons déjà convenu que l'évaluation des performances ne devrait pas se limiter aux pays fournisseurs de contingents, mais inclure toutes les composantes de la Mission, c'est-à-dire les dirigeants en tenue, ainsi que les responsables civils et ceux de la Mission. Cela est reflété dans le Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, ainsi que dans le Système complet de planification et d'évaluation de la performance. L'insertion de toute formulation contraire minerait le cadre que nous avons laborieusement mis en place et absoudrait de toute faute les dirigeants civils de la Mission. C'est pourquoi nous continuons d'appeler à la mise en œuvre du Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance pour tenir l'ensemble du personnel de maintien de la paix, civil et en tenue, responsable d'une performance efficace selon des paramètres communs, tout en remédiant aux défaillances.

M^{me} Farrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni remercie de ses efforts la France, en sa qualité de rédactrice, et se félicite du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une période de 12 mois. Nous restons un fervent partisan de la Mission, qui joue un rôle crucial dans la promotion de la paix et de la stabilité au Mali. Notre déploiement militaire en témoigne.

Le Royaume-Uni se félicite que l'accent ait à nouveau été mis sur les deux priorités stratégiques de

la MINUSMA, à savoir l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la protection des civils dans le centre du pays. Toutes deux sont fondamentales pour la paix et la stabilité au Mali et dépendent du plein respect des droits de l'homme. Les autorités de transition doivent respecter leur engagement à lutter contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à celles-ci. En outre, il est essentiel que l'appui de la MINUSMA soit coordonné entre les piliers civil et militaire et avec les acteurs de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire au-delà de la Mission. La MINUSMA doit pouvoir se concentrer sur ses tâches prioritaires de maintien de la paix et agir dans le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Cette négociation a démontré qu'il n'y avait pas de consensus au sein du Conseil en ce qui concerne un appui de l'ONU à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Si une Force efficace est un élément important de la solution, nous notons une fois de plus que ses résultats à long terme seront limités sans une attention soutenue à la gouvernance. Le Royaume-Uni n'est pas favorable à l'idée d'un bureau d'appui des Nations Unies. La reddition de comptes en matière de droits de l'homme reste pour nous une source de préoccupation. Nous avons également des réserves fondamentales quant à l'implication de l'ONU dans des opérations offensives nationales de lutte contre le terrorisme. Il est important que nous protégions l'impartialité de l'ONU ainsi que la sûreté et la sécurité de son personnel.

Nous pensons que toute discussion ultérieure concernant l'appui à la Force doit envisager tout un éventail de possibilités, notamment celles offertes par des organismes autres que l'ONU. Il faut définir les façons dont la Force peut compléter une stratégie plus large visant à s'attaquer aux moteurs sous-jacents du conflit au Sahel. Il faut aussi garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. Nous attendons avec intérêt de participer à des discussions franches avec les membres du Conseil de sécurité et la région sur les moyens d'aller de l'avant dans les mois à venir.

Enfin, nous partageons les préoccupations des membres du Conseil quant aux tendances de la violence et de la souffrance au Mali, et appuyons fermement la MINUSMA dans l'exécution de son mandat dans des circonstances difficiles. Tous les Maliens méritent de

vivre à l'abri de l'insécurité et de jouir des dividendes d'une paix durable.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine attache une grande importance à la paix et à la stabilité en Afrique, y compris dans le contexte malien, appuie le processus de paix et la transition politique au Mali et soutient le rôle positif et constructif joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) afin d'améliorer la situation dans le pays, conformément aux résolutions pertinentes. C'est dans cet esprit que la Chine a voté pour la résolution 2584 (2021), sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA.

Le paragraphe 19 de la résolution prie le Secrétaire général de présenter, le 15 juillet au plus tard, un rapport sur les questions pertinentes, notamment le niveau des effectifs et l'effectif maximum du personnel en tenue de la Mission. Or, lorsque le Secrétaire général a présenté son rapport (S/2021/519) au Conseil le 1^{er} juin, il recommandait déjà de maintenir les effectifs

militaires de la Mission à leur niveau actuel. Selon la Chine, l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général est conforme à la situation actuelle au Mali et aux besoins de la Mission pour l'exécution de son mandat. Nous tenons à exprimer notre plein soutien à cet égard. La Chine s'interroge dès lors sur la nécessité de prier, dans la résolution, le Secrétaire général de présenter un autre rapport sur la même question après un peu plus d'un mois à peine.

Je voudrais également souligner que les soldats de la paix de la MINUSMA ont apporté d'importantes contributions et consenti d'énormes sacrifices dans l'exécution de leur mandat, ce qui devrait être pleinement reconnu par le Conseil de sécurité. Toutefois, le paragraphe 46 de la résolution est formulé d'une manière qui peut donner lieu à des malentendus. La Chine nourrit des préoccupations quant au libellé de ce paragraphe et elle demande au Secrétariat d'en prendre note.

La séance est levée à 15 h 40.